



**NON-ASSITANCE
A PERSONNEL VELIB
EN DANGER :
Nous ne laisserons pas faire !**



Le 9 mai 2017

Le 4 mai dernier, le **Tribunal Administratif** de Paris, saisi par la société JCDecaux, d'une demande d'annulation de l'attribution du marché des vélos en libre-service au consortium mené par Smoove **a rejeté cette dernière**, Decaux ayant depuis annoncé saisir le Conseil d'Etat qui tranchera définitivement ce litige dans quelques semaines.

Plus grave encore, **l'intervention volontaire** de nos deux organisations ainsi que du Comité d'Entreprise de Cyclocity, la société qui exploite actuellement Vélib', **a été rejetée**.

La question de **l'application de l'article L. 1224-1 du Code du travail**, qui oblige à la poursuite des contrats de travail en cours avec reprise de salaire et d'ancienneté, qui concerne en premier lieu les 315 salariés que nous représentons pourtant, **n'a elle pas été tranchée**.

Face à cette situation, résultat de l'inconstance de la Mairie de Paris comme de l'actuel et du futur exploitant, qui met en péril leur avenir, **nous exhortons** la municipalité, le syndicat mixte Autolib' et Vélib' et les deux sociétés **à mettre en place un comité de suivi** en vue de l'intégration de l'effectif actuel et du maintien du statut collectif.

A défaut, nous sommes prêts à mener, avec les salariés, toutes les actions nécessaires, **y compris les plus radicales** : pas question pour le personnel de Vélib' d'être laissé au bord de la route !